

# Restaurez votre patrimoine bâti et bénéficiez d'une économie d'impôts !

Le Label de la Fondation du Patrimoine peut être attribué aux propriétaires privés souhaitant faire une restauration de qualité sur des bâtiments faisant partie du patrimoine de proximité.

## Qui est susceptible d'être labélisé ?

Les personnes physiques assujetties à l'Impôt sur le Revenu ou les sociétés transparentes (G.F.R, S.C.I, S.N.C...) sous certaines conditions, copropriétés et indivisions.

## Pour quels types d'immeubles ?

Les immeubles concernés sont des immeubles **visibles de la voie publique** particulièrement représentatifs du patrimoine local, situés en zone rurale et urbaine (selon les cas).

## Pour quels types de travaux ?

Les travaux portent sur l'**extérieur** du bâtiment (toitures, façades, huisseries...) et doivent avoir reçu l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France.

### ***Défiscalisez en toute simplicité !***

**Vous êtes propriétaires, avec le Label, vous **pourrez** déduire :**

**De votre revenu global imposable**, si l'immeuble ne produit pas de revenus :

- **50% du montant des travaux de restauration,**
- **100% pour les travaux ayant obtenu au moins 20% de subventions (le montant défiscalisable est calculé net de subventions),**

**De vos revenus fonciers** si l'immeuble est donné en location :

- **100% du montant des travaux sans application du seuil des 10 700 € la première année.**

**ATTENTION** : les travaux ne doivent pas commencer avant obtention du label



Exemples de Label à Cervières et Montdauphin

**Pour plus de renseignements, contactez la Fondation du Patrimoine :**

M. Alain ROBERT – Délégué des Hautes Alpes

Résidence La Combe - Le Chanet 05500 SAINT JULIEN EN CHAMPSAUR

Tél. 0988 668 304

Courriels : [05alainrobert@nordnet.fr](mailto:05alainrobert@nordnet.fr) – [hautes.alpes@fondation-patrimoine.org](mailto:hautes.alpes@fondation-patrimoine.org)

Site internet : [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)